



Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2017-5732
Demande : Nouveaux renseignements indiqués ou modifications des renseignements figurant sur l'étiquette du produit – nouveaux parasites
Produit : Vibrance Maxx RFC
Numéro d'homologation : 32272
Principes actifs (p.a.): Fludioxonil (FLD), métalaxyl-M et isomère-S (MFN) et sedaxane (SDX)
Numéro de document de l'ARLA : 2844150

Contexte

Vibrance Maxx RFC contient trois fongicides : le sedaxane, le métalaxyl-M et isomère-S et le fludioxonil. Ce produit est destiné au traitement commercial et à la ferme des semences en vue de combattre ou réprimer diverses maladies des semences, des semis et des racines causées par certains pathogènes fongiques transmis par les semences ou le sol, dont *Fusarium* spp., *Pythium* spp., *Rhizoctonia* spp., *Phomopsis* spp., *Phytophthora megasperma*, *Ascochyta* spp. et *Botrytis* spp sur le soya et les légumineuses. Une seule dose de traitement de 100 mL de produit/100 kg de semence est homologuée pour être appliquée sur les cultures de soya et les légumineuses.

Objet de la demande

La présente demande vise à étendre l'homologation de Vibrance Maxx RFC pour combattre la maladie transmise par les semences *Sclerotinia sclerotiorum* sur les cultures de soya et les légumineuses (notamment les haricots et pois secs écosés, les pois chiches, les lentilles) à une dose de 100 mL de produit/100 kg de semence.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'a été nécessaire puisqu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques du produit. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'a été nécessaire puisque le profil d'emploi demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

On a fourni des données issues d'essais biologiques réalisés en laboratoire, une justification ainsi que des articles publiés dans la littérature à l'appui de l'allégation proposée du produit Vibrance Maxx RFC. Les données des essais biologiques et les études sur le terrain ont permis

de démontrer l'efficacité du fludioxonil, l'un des fongicides contenus dans la préparation de Vibrance Maxx RFC, pour combattre la maladie *Sclerotinia sclerotiorum* sur le soya. Des études *in vitro* ont également permis de démontrer que le sedaxane est très efficace pour combattre cette maladie.

L'homologation de cette nouvelle utilisation offrira aux producteurs canadiens une nouvelle préparation commerciale pour lutter contre la maladie transmise par les semences *S. sclerotiorum* sur les cultures de soya et les légumineuses indiquées.

Conclusion

Sur la base des justifications scientifiques et du poids de la preuve, on soutient les allégations selon lesquelles le produit permet de combattre la maladie transmise par les semences *Sclerotinia sclerotiorum* sur le soya, les haricots et pois secs écosés, les pois chiches et les lentilles.

Références

- 2807276 2017, Value summary - add *S. sclerotiorum* to the label, DACO: 10.1
2807278 2017, Trial abstracts - add *S. sclerotiorum* to the label, DACO: 10.2.3.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.